Un Week-end Gourmand de 2 nuits en Périgord Noir pour 2 personnes

Règlement du jeu concours :

ARTICLE 1 – La société Cellier du Périgord SAS, inscrite au Registre du Commerce sous le numéro 30928682100017, et dont le siège est Hôtel de Maleville, Place de la Liberté, BP 39, 24201 Sarlat la Canéda, organise un jeu-concours avec obligation d'achat, intitulé «Un Week-end Gourmand de 2 nuits en Périgord Noir pour 2 personnes » pour une durée de 6 mois et demi, débutant le 15 Juin 2023 et se terminant le 31 Décembre 2023 inclus.
Le jeu-concours est ouvert à toute entreprise ou collectivité ayant passé commande de minimum 10 paniers gourmands auprès du Cellier du Périgord dans les dates du concours, à l'exception des membres du personnel de la Société organisatrice et de celui de ses sociétés affiliées.
La participation au Jeu implique l'acceptation du participant, sans aucune réserve, du présent règlement et du principe du Jeu. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

ARTICLE 2 – Le jeu-concours avec obligation d'achat est organisé du 15 Juin 2023 au 31 Décembre 2023 inclus, pour tout passage d'une commande de minimum 10 paniers gourmands auprès de la société organisatrice, Cellier du Périgord.
Pour participer au jeu et tenter de gagner la dotation mise en jeu, en complément des conditions définies à l'article 1 ci-dessus, chaque participant doit respecter les conditions de participation suivante :
- Réaliser un achat d'un minimum de 10 paniers gourmands entre le 15 Juin 2023 et le 31 Décembre 2023 inclus,
- Prendre connaissance et accepter le règlement sans réserve,
- Fournir un extrait Kbis de moins de trois (3) mois de la société ayant passé commande dans un délai de 30 jours suivant la réception du mail informant le gagnant de son gain.

Le Mercredi 17 janvier 2024, sera procédé un tirage au sort d'un 1 gagnant, sous contrôle de la SAS ADELINE LAFON – GROUPE ALEXANDRE, Huissier de Justice associée, 3 Rue du Commandant Maratuel, 24200 Sarlat La Canéda, France. Ce dernier sera ensuite contacté par téléphone et / ou email (à l'adresse indiquée par le Participant lors de sa commande) pour l'informer de son gain et organiser la remise de celui-ci. Sans réponse de sa part dans un délai de 30 jours à partir de sa confirmation de gain, le gagnant sera considéré comme ayant renoncé à son lot.
Le Participant fera part à la Société Organisatrice de toute éventuelle modification de ses données personnelles en contactant le Service Clients Cellier du Périgord, Hôtel de Maleville, Place de la Liberté, BP 39, 24201 Sarlat la Canéda ou par téléphone au 05 53 30 81 30 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : paniers@cellierduperigord.com
La société organisatrice se réserve le droit, sans aucune communication préalable, de :

- Supprimer tout bon de commande raturé, illisible ou incomplet.
- Supprimer tout bon de commande renseigné de manière erronée ou incomplète.

- D'annuler le gain si le gagnant n'a pas saisi correctement ses coordonnées ou si toute modification n'a pas été communiquée dans les conditions figurant au paragraphe précédent.

ARTICLE 3 –Il est possible de consulter et d'imprimer le règlement complet du jeu-concours sur le site Internet : https://www.panierdugourmand.com/content/27-gagnez-un-sejour-en-perigord (à actualiser). Ce règlement est déposé auprès de la SAS ADELINE LAFON – GROUPE ALEXANDRE, Huissier de Justice associée, 3 Rue du Commandant Maratuel, 24200 Sarlat La Canéda, France.
Il est également possible de demander la communication du règlement complet du jeu-concours sur simple demande à l'adresse mail suivante : paniers@cellierduperigord.com avant le 31/12/2023.

ARTICLE 4 – Le lot à gagner est un week-end gourmand de 2 nuits en Périgord Noir pour 2 personnes d'une valeur de 655.40 (à actualiser) €, incluant 2 nuits pour 2 personnes dans un hôtel 4 étoiles en Périgord Noir, 2 petits déjeuners, 1 déjeuner et 2 dîners, 1 visite du Château de Beynac, 1 balade en gabarre, 1 dégustation de produits du terroir, le tout pour 2 personnes. La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer l'une des prestations par une autre d'une valeur équivalente ou de caractéristiques identiques, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard. Le détail des prestations est mentionné dans un tableau Excel figurant en annexe 1 du présent règlement (à actualiser).
Le présent lot s'entend hors frais de trajet aller/retour, domicile/lieu de réception.
La remise du lot se fera après contact entre la société organisatrice et le gagnant.

ARTICLE 5 – La société ou collectivité gagnante sera tirée au sort de façon aléatoire parmi les commandes de minimum 10 paniers gourmands passées entre le 15 Juin 2023 et le 31 Décembre 2023 inclus.
Il est entendu que par l'acceptation sans réserve de ce règlement, le / la gagnante accepte que ses « nom et prénom » soient diffusés et publiés à titre informatif sur les réseaux de communications du Cellier du Périgord. À ce titre, les gagnants du Jeu autorisent, à titre exclusif, la Société Organisatrice, du seul fait de l'acceptation de leur gain, à utiliser et diffuser à des fins publicitaires et promotionnelles, leur nom et prénom, photos prises lors du séjour, sur tout support, dans le monde entier, pour une durée de trois ans à compter de la date de fin du Jeu, pour toutes les communications concernant le Jeu, sans que cette utilisation ne puisse ouvrir droit à une rémunération ou un avantage supplémentaire.
Avant la remise de son lot, le gagnant devra remplir les conditions définies dans le présent règlement et justifier de son identité.
Les gagnants ne pourront prétendre à quelconque échange ou contrepartie en espèces ou de quelque nature que ce soit.

ARTICLE 6 – Les données collectées pour la participation au jeu font l'objet d'un traitement informatisé par la Société Organisatrice.
Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, modifiée par la loi du 6 août 2004, chaque participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information

complémentaire et de rectification des données les concernant et, le cas échéant, d'opposition au traitement de ses données, à leur transmission à des tiers ou à leur suppression, auprès de Service Clients Cellier du Périgord, Hôtel de Maleville, Place de la

Liberté, BP 39, 24201 Sarlat la Canéda ou par téléphone au 05 53 30 81 30 et/ou par e-mail à l'adresse suivante : paniers@cellierduperigord.com
La Société Organisatrice sera seule compétente pour régler tout litige portant sur l'application du présent règlement.
Il est précisé que la Société Organisatrice ne peut être tenue responsable de tout dommage direct ou indirect issu d'une interruption, d'un dysfonctionnement quel qu'il soit, d'une suspension ou de la fin du jeu, et ce pour quelque raison que ce soit, ou encore de tout dommage direct ou indirect qui résulterait du séjour gagné. La responsabilité de Société Organisatrice ne saurait être encourue, d'une façon générale, en cas de force majeure ou cas fortuit indépendant de sa volonté.
La Société Organisatrice se réserve, dans tous les cas, la possibilité de modifier toute date et/ou heure annoncée, avec effet dès l'annonce de cette information en ligne sur la page. Les éventuels avenants qui seraient publiés, pendant le jeu, par annonce en ligne par emails et sur la page Facebook Cellier du Périgord, seront considérés comme des annexes au règlement.

Fait à Sarlat le 10/05/2023

Un Week-end Gourmand de 2 nuits en Périgord Noir pour 2 personnes

Annexe 1 – Détail des prestations

Un Week-end Gourmand de 2 nuits en Périgord Noir pour 2 personnes	
	LA VILLA ROMAINE 4* **lavillaromaine.com**
	HÉBERGEMENT
2 nuits dans un hôtel de charme membre du réseau "Hôtel Collection" - Chambre Supérieure 3* ou Premium 4* en haute saison - Suite 3* ou Chambre Luxe 4* en basse saison	358 €
4 Taxes de séjour (2 adultes x 2 nuits)	4,4 €
	RESTAURATION
2 Petits-Déjeuners au Restaurant de l'Hôtel (4 PDJ)	68 €
2 Dîners au Restaurant de l'Hôtel (4 menus entrée + plat + dessert, hors boissons)	172 €
1 Déjeuner à l'Hostellerie de Malleville (2 menus entrée + plat + dessert, hors boissons)	34 €
1 Déjeuner Libre	Non compris
	LOISIRS
2 Entrées Château de Beynac Visites libres avec audioguides	19 €
2 Ballades commentées Gabarres de Beynac	0
2 Dégustations au Cellier du Périgord - Vézac	0
2 Accès à la piscine de l'hôtel *en haute saison*	0
TOTAL (en euros, coût maximum)	**655,40 €**